
TERMES DE REFERENCE DE LA BASELINE/CAP DU PROJET « WALLUTALIBEYI »

1. Contexte

Au Sénégal, où des milliers de Daaras opèrent, on estime à 100 000 le nombre d'enfants âgés de 5 à 16 ans, souvent séparés de leur famille, qui vivent dans des conditions précaires avec des risques élevés pour leur santé, leur sécurité, leur protection et leur bien-être, et qui sont contraints de mendier pendant 1 à 5 heures par jour. La prévention et la réduction de la mendicité forcée des enfants "talibés" au Sénégal est un défi de longue date pour les autorités publiques, les défenseurs locaux des droits de l'homme et les partenaires du développement.

Pour contribuer aux efforts multipartites visant à prévenir et à réduire la traite contre les personnes, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a financé depuis 2013 un projet pilote dénommé « Building capacity to reduce Trafficking in Persons (TIP) in Senegal. A travers ce projet, un modèle de "Daara Communautaire" caractérisé par une forte implication communautaire a vu le jour dans quatre municipalités : Médina, Gueule Tapee Fass Colobane, Diamaguene Sicap Mbao, Pikine Nord. Au vu du succès enregistré par le projet, et en partenariat avec Save the Children l'USAID a décidé d'étendre l'initiative à quatre autres communes (Mbao et Hann-Bel Air à Dakar et Bourouco et Ndorna à Kolda) dans le cadre de la mise en œuvre du projet wallu Talibe-yi.

Le projet « Wallu Talibé-yi, financé par l'USAID et mis en œuvre par Save the children (SC) pour une durée de 3 ans, a pour objectif principal de prévenir et réduire la mendicité forcée des enfants en favorisant un changement grâce à une mobilisation communautaire et une appropriation locale. Les activités de Wallu Talibe yi sont en phase avec l'objectif 2 de la politique de lutte contre la traite des personnes (CTIP) de l'USAID et la stratégie du gouvernement des États-Unis, "Advancing Protection and Care for Children in Adversity". Elles s'alignent aussi, avec l'objectif de l'USAID pour la Stratégie de coopération au développement (CDCS) du Sénégal 2020-2025 qui vise à mieux planifier et financer un développement plus inclusif.

La réponse stratégique globale de Wallu Talibe yi est centrée sur la mobilisation communautaire. Elle est conforme à la Stratégie nationale de protection de l'enfance du Sénégal (SNPE) qui, outre une composante formelle (acteurs institutionnels de la protection), repose fortement sur un pilier communautaire informel rassemblant les structures communautaires locales, les organisations de la société civile, les dirigeants communautaires et les autres parties prenantes.

Save the Children soutiendra les mairies, les organisations communautaires de base et les chefs religieux dans 06 communes à Dakar et 02 communes à Kolda. L'approche de Wallu Talibeyi s'articulera autour de 3 stratégies globales qui répondent aux défis décrits dans l'analyse du problème :

- la promotion du Daara Communautaire,

- des partenariats stratégiques/ de petites subventions bâtissant des solutions dirigées et financées localement,
- une approche de changement social et comportemental (CSC) et de plaidoyer pour changer les normes sociales et renforcer le cadre politique et réglementaire.

2. Objectifs et résultats du projet :

Objectif 1 : Renforcer les capacités de la communauté à développer et mettre en œuvre des stratégies efficaces pour permettre aux enfants d'étudier en toute sécurité dans leur propre communauté et réduire la mendicité forcée dans 6 communes de Dakar et 2 communes de Kolda d'ici 2025.

Résultat intermédiaire 1.1: Partenariat entre les leaders communautaires, les chefs religieux et les entreprises locales pour soutenir la protection et l'éducation de ces enfants.

Le projet Wallu Talibe-yi sera opérationnalisé par le biais d'une collaboration dynamique (à travers des MoU) avec les municipalités pour mettre en œuvre des actions permettant de réduire la mendicité forcée des enfants à Dakar et de prévenir ce phénomène à Kolda. La signature de ces contrats sera précédée d'organisation de forums et d'évaluations rapides qui vont permettre aux municipalités de mieux cerner leurs rôles et responsabilités dans ce projet. A cet effet, le projet travaillera avec ces municipalités à concevoir et mettre en œuvre des plans d'action municipaux visant à aider les enfants talibés à apprendre dans leurs communautés et mettre fin à leur mendicité forcée et à leur exploitation. En outre, des subventions seront signées entre les collectivités territoriales et les leaders communautaires (Ndeyou daara, Associations locales, maîtres coraniques, etc) qui leur permettront de mettre en œuvre des activités qui vont contribuer à l'opérationnalisation des plans d'actions des municipalités pour améliorer la protection des enfants talibés dans les darras et à la prévention et la réduction de la mendicité forcée. Pour la région de Kolda, les subventions mettront l'accent sur des activités de prévention de la mendicité forcée, notamment la rétention des enfants talibé à Kolda, l'accompagnement des maîtres coraniques à fournir des enseignements dans leurs lieux de résidence, etc.

Par ailleurs, une boîte à outils de plaidoyer sera développée pour permettre aux équipes municipales de promouvoir des messages clés visant plus d'engagement des communautés et des partenaires locaux dans des activités de protection des enfants et de soutien aux daaras.

Résultat intermédiaire 1.2 Renforcement de capacités des leaders communautaires à fournir des opportunités locales d'éducation et de transformation pour leurs enfants.

Les équipes municipales et les bénéficiaires des subventions seront formés sur le manuel de procédure de gestion élaboré par le projet afin de leur permettre d'avoir les capacités financière et administrative pour la gestion des fonds. Sur la base de ce manuel de procédures, les bureaux municipaux établiront et cofinanceront de petites unités de mise en œuvre du projet de 3 à 4 personnes (dirigées par un coordinateur) dans chaque

commune. Au cours des trois années, les municipalités réduiront progressivement leur dépendance vis-à-vis des subventions et utiliseront leurs propres fonds pour continuer à gérer et développer cette initiative dans leurs communes. Le projet fournira un renforcement des capacités pour les 4 nouvelles équipes municipales et emploiera également une stratégie de mentorat entre communes. En effet le projet soutiendra les équipes des 4 communes qui avaient bénéficié de la première phase pour qu'elles encadrent les équipes des 4 nouvelles communes de Dakar et de Kolda dans des stratégies liées de collecte de fonds locaux et de mise en œuvre des subventions. Le projet utilisera la méthodologie de gestion du changement et du leadership pour former les dirigeants des équipes municipales et des associations bénéficiaires des subventions afin de garantir plus d'autonomie, d'impact, et de durabilité des actions de soutien à la réduction de la mendicité forcée. Enfin, nous mettrons en place un fonds de résilience et de solidarité utilisant les systèmes traditionnels et religieux (Zakat) pour les Ndeyu Daaras et les autres acteurs locaux.

Objectif 2. Les leaders religieux influents et les acteurs du gouvernement local soutiennent l'éducation coranique locale sans mendicité forcée et encouragent les efforts de protection de l'enfance.

Résultat intermédiaire 2.1 Promotion de la santé, du bien-être, de la protection et du développement éducatif des enfants

Le projet renforcera les capacités techniques et financières des acteurs locaux de la protection de l'enfance (CDPE, CVPE, CCPE) sur la gestion des cas, y compris le retour volontaire et la réintégration des enfants et des jeunes dans leurs communautés d'origine ou dans leurs communautés d'accueil. A ce titre, l'équipe du projet va former ces acteurs de la protection sur le schéma de référencement, notamment à l'identification, le référencement et la prise en charge des cas. Le projet s'appuiera sur des mobilisateurs communautaires pour mettre en place des comités de gestion des Daara communautaires qui vont accompagner les maîtres coraniques et les enfants qui sont dans les daaras pour améliorer leur bien-être. Nos experts techniques vont déployer une série de formations techniques pour les équipes municipales et les acteurs des Daara/communautés. Nous organiserons des formations de formateurs sur la discipline positive pour les parents, les enseignants volontaires et les Maîtres coraniques afin de réduire les violences faites aux enfants. Nous engagerons les « Badiène Gox » et les agents de santé communautaires des postes et cases de santé à organiser de visites régulières des Daaras soutenus afin d'améliorer le suivi sanitaire des enfants talibés. Des actions seront faites avec les équipes municipales et autorités sanitaires pour plaider en faveur de l'inscription des enfants talibés dans les programmes de couverture maladie universelle (CMU).

Par ailleurs, une collaboration avec les IEF permettra de développer une stratégie permettant aux enfants des daaras de bénéficier des enseignements en français et Maths. A cet effet des volontaires communautaires seront recrutés pour dispenser des cours en français et Maths aux enfants talibé. Concernant les enfants âgés de plus de 14 ans le projet va les accompagner à leur réinsertion socio-économique en partenariat avec le secteur

privé et les structures appropriées travaillant dans la réinsertion des jeunes comme le 3FPT.

Résultat intermédiaire 2.2 Renforcement des droits fondamentaux et de la protection des enfants

Dans le cadre de notre approche de plaidoyer visant à impliquer nos bénéficiaires aux prises de décisions nationales et locales ayant un impact sur leurs vies, nous engagerons les communautés et les municipalités dans nos zones d'intervention ciblées en vue de promouvoir la loi de 2005 contre la traite et la mendicité forcée. Le projet va également supporter les communautés à mener des discussions avec des réseaux de leaders communautaires et de partenaires stratégiques pour un plaidoyer visant l'adoption de la loi sur le statut des Daaras, actuellement devant l'Assemblée nationale après avoir reçu l'approbation du Conseil des ministres en juin 2018. Ces échanges éclaireront notre travail d'influence au niveau national, déjà entamé dans l'évaluation de la Stratégie Nationale de Protection des Enfants (SNPE) pour une protection renforcée des enfants talibés et des enfants en déplacement.

Save the children soutient ce processus en tant que membre d'un comité de pilotage dirigé par le gouvernement. En outre, sur la base de nos discussions avec le ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'enfant et d'autres parties prenantes du gouvernement, nous faciliterons la création d'une communauté de pratique impliquant les parties prenantes locales et régionales, le monde universitaire, les ministères concernés, etc. Il s'agira d'une plateforme d'échange de bonnes pratiques sur les différents modèles de Daara communautaires/traditionnels que les différentes parties prenantes mettent actuellement en œuvre à travers le pays, et éventuellement d'un accord sur un modèle commun basé sur des évidences et informé par la communauté, qui garantirait la protection et le respect des droits des enfants talibés et pour lequel nous engagerons le gouvernement à son appropriation et sa mise à l'échelle.

3. Objectifs de la baseline / CAP :

L'objectif global de cette baseline est d'établir une situation de référence détaillée des différents indicateurs du projet, notamment ceux qui sont au niveau objectif de sorte que l'information obtenue puisse renseigner et orienter la mise en œuvre des activités du projet. En outre, elle doit permettre d'ajuster les indicateurs, leurs cibles et d'affiner le plan de suivi et l'évaluation global du projet.

Cette baseline sera couplée d'une étude sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP) des différents acteurs sur la protection des enfants de manière générale en particulier sur la prévention de la mendicité forcée et l'accompagnement des enfants qui sont dans cette situation. Elle doit également identifier les facteurs endogènes qui affectent les comportements de la communauté en matière de mendicité forcée pour mieux définir la stratégie de changement de comportement pour le projet. L'étude CAP devra permettre de comprendre les déterminants et normes sociaux et culturels de la mendicité dans les 08 communes de la zone d'intervention à Kolda et Dakar et aider à élaborer des thèmes et outils de sensibilisation et de plaidoyer pour le projet,

Plus spécifiquement, cette étude Baseline /CAP devra aider à :

- Identifier la situation de référence de certains indicateurs du projet définis dans le AMELP et ajuster les cibles de performances
- Apprécier les stratégies développées pour l'atteinte des objectifs et résultats et identifier au besoin d'autres activités qui permettront de renforcer ces stratégies d'intervention.
- Identifier les facteurs endogènes qui pourraient affecter l'atteinte des résultats, notamment la réduction de la mendicité forcée
- Evaluer le niveau de connaissance des communautés, autorités locales et religieuses, personnes locales influentes, des associations de jeunes et d'enfants et de femmes et autres leaders communautaires des lois et règlements sur la mendicité forcée des enfants
- Décrire et évaluer les attitudes et pratiques des différents acteurs en matière de protection des enfants, en particulier la mendicité forcée des enfants et identifier des attitudes positives visant à prévenir et réduire cette mendicité forcée des enfants dans les communes ciblées de Kolda et Dakar.
- Faire une analyse critique des zones identifiées comme zones de départ ou de transit ou de transit des enfants talibés à Kolda vers d'autres régions du Sénégal pour des raisons directes ou indirectes liées à la mendicité et proposer des ajustements au besoin.
- Identifier les motivations majeures des acteurs, en particulier les enfants, maitres coraniques et parents, pour la mendicité et proposer des alternatives durables et adaptées aux communautés visant à prévenir et réduire ce phénomène.
- Faire la cartographie des leaders religieux, communautaires, municipales, régionales, nationales et organisations d'enfants, société civile qui pourraient être engagés dans nos actions de plaidoyer en faveur de l'adoption des lois visant à prévenir et réduire la mendicité des enfants.
- Proposer des recommandations d'amélioration des stratégies de mise en œuvre du projet et mécanismes pour une meilleure protection et prise en charge des enfants plus particulièrement ceux qui fréquentent les daaras et ceux qui sont en situation de mendicité forcée.

4. Zones de l'étude :

La Baseline/CAP sera menée dans les régions de Kolda et Dakar plus précisément dans les communes de Médina, Gueule Tapee Fass Colobane, Diamaguene Sicap Mbao, Pikine Nord, Mbao et Hann-Bel Air à Dakar et Bourouco et Ndorna à Kolda.

5. Durée de la Baseline / CAP

La consultance durera au total 6 semaines. Cette durée couvre la tenue de la réunion de cadrage jusqu'à la livraison du rapport final de la Baseline /CAP. Le (la) consultant (e) devra, au vu des présents termes de référence, proposer un calendrier prévisionnel de la mission qui permettra au comité de suivre le déroulement de la mission.

6. Méthodologie

La baseline/CAP sera conduite par un consultant externe sous la supervision des équipes de SCI. La méthodologie devra combiner une collecte de données qualitative et quantitative. Une revue documentaire permettra de recueillir des données secondaires pertinentes et d'identifier des gaps d'informations qui seront complétés par les enquêtes et entretiens avec les différentes parties prenantes. Des outils de collecte de données (questionnaires et guide d'entretien) seront élaborés et administrés auprès de chaque groupe cible avec un échantillonnage représentatif pour les données quantitatives. Le consultant devra développer des méthodologies de collecte de données et outils adaptés aux enfants pour recueillir les informations auprès de notre groupe cible, particulièrement des enfants talibés. Pour faciliter l'analyse des données, le consultant devra digitaliser le système de collecte et d'analyse des données en utilisant des logiciels comme kobo collect.

La baseline/ CAP doit considérer entre autres les informateurs clés suivantes :

- Les enfants talibés des communes d'intervention
- Les maitres coraniques
- Les collectivités territoriales
- Les leaders communautaires et d'opinion, (chefs de quartiers, Imams, prêtre
- Les parents / chef de ménages
- Les services de protections des enfants (AEMO, Action Sociale, districts sanitaires
- Les comités locaux de protection de l'enfant (CDPE, CCPE, CVPE, CQPE, ...)
- Les organisations communautaires de base (ASC, Ndeyou daars, badjenu Gox, ,etc)L'inspection des daaras
- La direction de la Promotion de la Protection de l'enfant
- Le Centre Guinddi
- Les centres de sauvegarde et AEMO
- L'équipe de USAID qui travaille sur ce projet
- L'équipe du projet à SCI,
- L'équipe de l'association Guney Kolda (AGK)

Après la sélection du consultant, ce dernier devra soumettre une méthodologie plus détaillée à l'équipe de gestion de la Baseline/ CAP pour validation. Cette méthodologie constitue le premier livrable de la Baseline/CAP et devra être approuvée avant les activités de collecte de données.

7. Principales tâches du consultant

Sous la responsabilité de l'équipe MEAL de Save the Children au Sénégal, le consultant aura pour tâches principales de :

- Participer à la réunion de cadrage avec SCI pour s'assurer de la compréhension des présents termes de référence et de la méthodologie qui sera utilisée pour cette Baseline/CAP ;
- Effectuer la revue et l'analyse de la documentation mise à disposition par SCI et les partenaires ;

- Elaborer et soumettre pour validation une méthodologie détaillée de la Baseline/CAP et un plan de travail décrivant les tâches du consultant aux phases de collecte, analyse et rapportage ;
- Assurer le paramétrage des outils de collecte sur kobocollect ;
- Coordonner la collecte et l'analyse des données (enquête, entretiens avec les acteurs, atelier et/ou sessions de validation) en collaboration avec les organisations partenaires
- Partager périodiquement des notes sur l'état d'avancement de la Baseline/CAP et des difficultés éventuelles pour réajuster si nécessaire ;
- Participer aux réunions du comité de suivi de la Baseline mis en place par Save the Children
- Produire dans les délais un rapport provisoire respectant le canevas proposé par Save the Children ;
- Co-animer avec l'équipe de SCI (MEAL) l'atelier de restitution des premiers résultats de la Baseline ;
- Finaliser le rapport de la Baseline en intégrant les observations et recommandations issues de la restitution.

8. Produits attendus du consultant

Le produit attendu 1 : la méthodologie de la réalisation de la Baseline, incluant le plan de travail et les outils de collecte de données qui doivent être soumis à Save the Children pour validation

Le produit attendu 2 : Le rapport provisoire de la Baseline/CAP suite aux premières analyses en respectant le plan d'analyse.

Le rapport devra avoir la structure suivante et contenir, au moins les éléments suivants :

- ✓ *Résumé exécutif.*
- ✓ *Brève présentation de l'équipe de travail.*
- ✓ *Description et objectifs du rapport.*
- ✓ *Portée de l'évaluation*
- ✓ *Plan de travail.*
- ✓ *Activités réalisées et techniques utilisées lors de la collecte des données.*
- ✓ *Traitement et analyse de l'information.*
- ✓ *Limites de la Baseline*
- ✓ *Résultats de la Baseline*
- ✓ *Recommandations*
- ✓ *Conclusions.*
- ✓ *Annexes.*

Le produit attendu 3 : Le rapport final y compris la base de données finale en format exploitable (Excel) après réception des commentaires à intégrer.

Le produit attendu 4 : Un résumé de la Baseline/CAP décrivant le contexte, la méthodologie et les principaux résultats et recommandations.

9. Organisation du travail

Tout au long du processus, le consultant travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de gestion de la Baseline composé du MEAL Officer du projet, de la COP, la PM, du Meal

Manager de SC Sénégal, , du conseiller technique en protection des enfants et tout autre membre jugé pertinent pour cette activité. Cette équipe coordonnera le suivi avec le consultant, examinera et approuvera les livrables. Le consultant sera responsable de la logistique, de la communication et du secrétariat (impression de la documentation, etc.).

10. Budget et rémunération

Le budget de cette consultation devra prendre en compte toutes les dépenses afférentes à la réalisation de la Baseline/CAP (honoraires des consultants/es et les coûts opérationnels/logistiques de réalisation de l'étude). Ce budget doit aussi inclure la prise en charge des enquêteurs et les autres frais de supervision durant les phases de formation et de collecte

NB : les honoraires seront débités de 5% représentant le coût des impôts à verser aux services étatiques concernés.

Les modalités de paiement seront de :

- 50% à la validation du Rapport d'orientation méthodologique,
- 30% à la transmission du rapport provisoire
- 20 % à la transmission du rapport final

11. Profil du consultant

Profil recherché

- Master en sciences sociales (Sociologie, Développement, statistique), ou tout autre diplôme équivalent
- Expérience professionnelle avérées en recherche/évaluation et plus spécifiquement dans le domaine de l'évaluation de projets dans le secteur de la protection de l'enfance ;
- Maîtrise des méthodes et outils de l'analyse des données quantitative et qualitative
- Bonne connaissance de la stratégie de protection des enfants du Sénégal (SNPE), des droits de l'enfant et des lois, règlements et stratégies mises en place pour mettre fin à la mendicité des enfants ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique et du logiciel Kobocollect ;
- Capacité à collecter des données avec les tablettes ;
- Excellentes compétences en rédaction et analyse ;
- Capacité à produire des rapports de qualité dans les délais impartis.
- Avoir une expérience de travail ou de collaboration avec Save the Children ou une agence internationale :
- Savoir parler une langue locale des régions cibles

12. Considérations éthiques

Le consultant doit respecter les droits des personnes interviewées en leur garantissant confidentialité et sécurité. Le consultant s'engage à lire, comprendre et signer la politique de sauvegarde de l'enfant de SC à laquelle il devra se conformer. Le rapport de la

Baseline/CAP est la propriété de SC qui décide de son usage. Les droits d'auteur reviennent à Save the Children. Les deux parties (SC et les consultants/es) conviennent d'observer la confidentialité sur toute information liée à la Baseline.

En définitive toutes les considérations éthiques de SCI seront respectées.

13. Soumission des offres

Les propositions techniques et financières de 10 pages maximum (annexes non compris) devront comprendre les éléments suivants :

- Une proposition technique (y compris les CV de l'équipe et un calendrier de travail)
- Budget détaillé de l'offre
- 2 exemples de rapports de Baseline / CAP réalisées pour des missions similaires ;
- Une lettre de motivation indiquant pourquoi vous voulez entreprendre cette mission, votre capacité et expérience ainsi que votre disponibilité.